

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA  
DU 21 JUIN 2016**  
-----

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 AVRIL 2016**

---

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 5 avril 2016 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

**2. POINT SUR LES ADHESIONS**

---

Le Conseil d'Administration constate de nombreuses nominations sur le 1<sup>er</sup> semestre avec de nouveaux collègues issus du Régime Général.

Un débat s'instaure concernant ces nominations récentes et les questions qui en découlent :

- des candidats du Régime Général sont intéressés par le Régime Agricole ;
- des mobilités qui n'ont pas la même dimension entre le Régime Agricole et le Régime Général ;
- Une absence de réciprocité Régime Agricole / Régime Général.

Paradoxalement, le Régime Agricole est attractif pour les élèves de l'EN3S, avec 7 nouveaux collègues issus de la dernière session.

Le Conseil d'Administration note la demande d'adhésion d'Élisabeth ARDEME, Sous-Directrice à la MSA Mayenne Orne Sarthe.

Des contacts sont à établir avec :

- Léa DIVAIS, Sous-Directrice à la MSA d'Alsace (effet au 1<sup>er</sup> juin) ;
- Suzanne RODENNAS, Sous-Directrice à la MSA Grand Sud (effet au 1<sup>er</sup> septembre).

Concernant le rapport emploi-rémunération des Agents de Direction (*Données 2015*), celui-ci vient de paraître et nous relevons les éléments suivants :

- 255 Agents de Direction : Réseau : 202, CCMSA : 37 (stable), Agora : 16, soit :
    - 76 Sous-Directeurs
    - 100 Directeurs Adjoints
    - 37 Agents Comptables
    - 42 Directeurs
- Parité : en progression de l'ordre de 20 % sur les postes de Direction, 50/50 pour les postes d'Agents Comptables.
- 13 entrées du Régime Général sur 27.

Ce rapport est déposé sur le site SNAD à destination des adhérents.

### **3. POINT SUR LA REPRESENTATIVITE**

---

Depuis le dernier Conseil d'Administration, nous avons, avec le RSI, relancé la DGT avec le Cabinet Médiation & Arguments. Un RDV a été obtenu. Il a eu lieu le 28 avril dernier avec la DGT et la DSS. Etaient présents :

- Monsieur PYRONNET Sous-Directeur de la DGT,
- Madame SOUFFLET CARPENTIER de la DSS.

Il s'agissait d'un rendez-vous de la dernière chance afin de présenter les attendus du décret visé par le RSI et notre Syndicat, afin que la DGT enclenche la rédaction du décret.

#### Rappel du contexte :

La représentativité actuelle est le résultat de l'arrêté du 24 décembre 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouveaux arrêtés désigneront les organisations syndicales représentatives sachant que les cinq déjà en place ne sont pas sûres d'être de nouvelles désignées avec la règle des 8 % (pour la CFTC notamment).

Ces nouveaux arrêtés s'appuieront sur les mesures d'audience intervenues entre 2014 et 2016.

Il nous faut donc une mesure d'audience incontestable, et ce, avant le 31 décembre 2016.

La DGT a jusqu'à la fin 2017 pour publier les arrêtés.

Par conséquent, si nous n'avons pas de mesure de notre représentativité avant la fin de l'année, nous sommes hors circuit pour trois ans.

Le sujet n'est pas la priorité de la DGT au regard de son actualité chargée (loi El Khomri). Pour autant, nous menaçons d'actions judiciaires, ce dont la DGT est consciente.

Au regard de la pression de FO pour éviter que le décret soit publié, la DSS considère qu'il n'y a pas de demande côté Régime Général.

Pour les conditions de réussite, il nous faut sérier le décret sur les seuls Agents de Direction du RSI et de la MSA. En effet, au sein du Régime Général, les syndicats se sont entendus pour travailler sur les conditions d'exercice des Agents de Direction sous forme de groupes de travail spécifiques, branche par branche...

La DGT a donc demandé au RSI et à la MSA de préparer un projet de décret.

Un point sensible est une période transitoire qui s'appuierait sur des résultats actuels d'élection (commission de discipline) afin d'être au plus vite autour de la table des négociations à la CPM (exigence du RSI).

Le projet travaillé de manière conjointe avec le RSI a été diffusé la semaine dernière à la DGT. Cependant et compte tenu du contexte, il n'est pas certain que la DGT l'étudie en priorité.

De notre côté, il est certain que nous avons exercé tous nos arguments pour réussir et notamment en limitant le cadre de ce décret au Régime Agricole et au RSI.

Le contentieux resterait la seule issue mais avec tout ce que cela implique en termes de coût, d'impact, etc...

Dans l'attente et dans cette dernière ligne droite, le Conseil d'Administration est favorable à la poursuite de notre action de lobbying à raison de 1500 € par mois, jusqu'au 31 août, dans le cadre d'un partage des frais avec le RSI.

#### **4. ACTUALITE SYNDICALE**

---

- **RVCD** : les notifications devraient prochainement être réalisées.

Le Conseil d'Administration constate des modalités d'attribution hétérogènes et parfois non transparentes.

L'important est d'avoir au sein du CODIR des règles partagées et que l'ensemble de l'enveloppe soit utilisé.

- **Points rt 19 - 2** : Les points sont attribués après avis de la CPM

La reconstitution des ARCMSA est une opportunité pour faire valoir une responsabilité supplémentaire.

- **Les mutualisations**

Elles posent la question de la responsabilité : soit de la co-gestion, soit de la gestion pour compte...

Il est important que le SNAD indique son positionnement et pose les facteurs clés de succès, les opportunités et contraintes, en portant simultanément des revendications en tant qu'organisation syndicale.

Il s'agit de clarifier les conditions d'exercice de la mission de cadre dirigeant dans le cadre des mutualisations.

La notion de direction de plein exercice est aussi posée alors même que les mutualisations font obstacle à la notion de plein exercice.

**Le CA propose que le sujet de la mutualisation soit en débat à la prochaine Assemblée Générale, au regard des impacts sur la gouvernance et la responsabilité.**

#### **5. ASSEMBLEE GENERALE DU 7 SEPTEMBRE 2016**

---

##### ***Quelle restitution sur le sujet des mutualisations ?***

→ Idée d'un questionnaire en amont sur le site.

##### ***Quelles contraintes liées aux mutualisations et quelles opportunités pour la réussite de ce projet ambitieux ?***

→ Il y a des conditions nécessaires à la réussite qui reposent sur la responsabilité, la gouvernance du processus et la nécessité d'accompagner les mobilités fonctionnelles.

Il faut que nous ayons les moyens d'accompagner les formations et les mutations au risque de forte dégradation de la performance des caisses.

Le Conseil d'Administration estime qu'il faut expertiser la question de la qualification de modification substantielle du contrat de travail au sein de la même branche PSSP. Quelle jurisprudence ? Quel risque juridique ?

Quid du pilotage national de ce projet ? Quels sont les moyens ? Comment faire participer le réseau au pilotage ? Comment mutualiser l'ingénierie des mutualisations ?

A l'instar des directeurs de la CAF sur l'alerte relative à la Prime d'activité, le SNAD est légitime pour alerter sur les conséquences d'insuffisance de moyens.

Lors de l'Assemblée Générale, il s'agira également d'aborder l'organisation de l'Informatique Institutionnelle : regroupement des centres Sier@, Sigmap et Agora avec au moins pour les collègues des centres, une modification substantielle de l'activité avec des effets tels que l'élargissement du périmètre géographique et fonctionnel ainsi que l'augmentation de la charge de travail.

Le SNAD pourrait revendiquer un statut adapté à ceux de la CCMSA pour les Agents de Direction de l'Informatique.

## 6. INFORMATION DIVERSES

---

### • Site internet SNADMSA :

Le site est prêt à être déployé et pourra lors de sa diffusion annoncer l'Assemblée Générale et proposer en ligne :

- Le baromètre social de la FNCD,
- Le Rapport Emploi Rémunération FNEMSA.

• **Vie de l'Association des Retraités** : 187 adhérents 253 retraités.

• **Réunion de la Commission de la Liste d'Aptitude** : Cette réunion aura lieu le jeudi 30 juin 2016 – UCANSS.



**La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 5 octobre 2016 à 9 h 45.**

---

Le Président,

Edgard CLOEREC